

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La loutre d'Europe — espèce menacée sur liste rouge — victime de la pollution d'un rallye dans le Parc naturel régional du Morvan



Malgré les avertissements de la Société d'étude et de protection des mammifères, le préfet de l'Yonne a de nouveau validé ce circuit dans un « Havre de paix pour la loutre d'Europe »



Le 7 mars 2026, lors du rallye du Pays Avallonnais, un bolide a perdu ses fluides moteur au-dessus d'une rivière du Morvan, en Bourgogne, menaçant la loutre d'Europe, espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte selon la Directive 92/43/CEE.

Si les deux associations environnementales locales (Alterallye et valleeducousin.fr, représentées respectivement par Hélène Lipietz et Thiébaut Jourdain) saluent la signature du « Havre de paix » par la ville d'Avallon, elles s'interrogent sur l'organisation, au même endroit, d'un rallye contraire aux engagements qui en découlent.

Après avoir lancé une alerte « sentinelle de la nature » pour atteinte à l'habitat d'une espèce protégée, elles ont prévenu la SFEPM (Société française d'étude et de protection des mammifères), ainsi que les services de l'État compétents (DREAL, DDT, Mission Natura 2000).

Rappelons que la loutre d'Europe est mentionnée comme quasi menacée dans les Listes rouges de l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN)... et qu'elle fait l'objet d'un Plan national d'action.

« Entre une activité sportive menaçante, qui pourrait être déplacée, et une espèce menacée... qui ne peut l'être, le choix semble pourtant évident ! »

La lutte contre l'effondrement de la biodiversité devrait être prioritaire face à la toute puissance d'un sport automobile en pleine expansion.

Les associations environnementales demandent au préfet de ne plus autoriser de rallye dans cette zone, afin que les loutres ne soient plus jamais en danger.